

Union des Syndicats Force Ouvrière du Ministère chargé de l'Agriculture et de ses Etablissements publics
A Paris, le 12 avril 2018

Compte-rendu du comité technique spécial DGAL du 12 avril 2018

FO Agriculture était représentée par : Patrice CHASSET

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 20 avril 2017

Le compte rendu a été adopté.

2. Plans d'action pour la prévention des risques psychosociaux (RPS)

Télétravail

Après sa présentation au CODIR et en groupe de travail sur le plan d'action des RPS, le projet de charte du télétravail, qui constitue un document de référence sur les conditions de sa mise en place à la DGAL, a été présenté à ce CTS DGAL.

FO en avait pris acte et avait précédemment formulé quelques remarques qui ont été prises en compte.

A ce jour, 31 agents bénéficient du télétravail à la DGAL.

Il est prévu que tous les télétravailleurs puissent avoir accès au réseau à distance en fin d'année.

Une convention pour du télétravail exceptionnel est en cours de finalisation à la DGAL. Elle va pouvoir répondre aux difficultés de déplacement des agents qui ne bénéficient pas actuellement du télétravail durant la grève actuelle perlée.

Groupe de suivi du plan d'action des RPS

Ce groupe doit être reformulé pour faire face au manque d'implication des participants, notamment de la hiérarchie.

FO suggère que les bureaux pilotes des plans d'action RPS soient d'abord identifiés. Il conviendra alors d'impliquer dans ce groupe les chefs de bureaux et adjoints des bureaux pilotes.

Salle de convivialité

La salle 704 ou la salle 708 va être choisie et libérée pour devenir une salle de convivialité, comme précédemment demandé.

FO avait effectivement été demandeuse depuis plusieurs années d'un espace de convivialité qui fait défaut au sein de la DGAL.

3. Baromètre social

L'enquête, réalisée au sein du ministère par l'agence Vox Populi en octobre 2017, a déjà été largement présentée dans les différentes instances de dialogue social.

La présentation de ce jour visait à comparer les réponses de la DGAL à celles de l'administration centrale et à celles de l'ensemble du ministère.

Pour une grande majorité de questions, il s'avère que le taux de satisfaction est plus élevé à la DGAL. Ce baromètre reprend très largement les points déjà identifiés dans le diagnostic des RPS élaboré au sein de la DGAL précédemment.

L'indicateur sur les conditions de travail de 68 % à la DGAL a fait l'objet de discussions sur les conditions de fonctionnement des bureaux directement impliqués dans la gestion des crises sanitaires.

FO fait remarquer qu'il faudra bien distinguer le retour d'expérience sur l'efficacité de l'ensemble du dispositif qui vise à améliorer l'action de l'État, notamment celui présenté par la MUS, de celui attendu sur une meilleure organisation des bureaux de la DGAL concernés.

4. Bilan social

Une partie du bilan social est présentée, essentiellement sur la répartition des catégories d'agents. 229 agents sont comptabilisés en 2016 et 2017.

5. Espace dédié à la vie de la DGAL

Une rubrique relative à la communication interne sera réservée sur l'intranet de la DGAL. Il y sera question des comptes-rendus de CODIR et de CTS, des RPS, du télétravail, du livret d'accueil et des informations relatives aux mobilités, avancements, RIFSEEP,...

6. Élections professionnelles 2018

Les listes à présenter par les syndicats aux prochaines élections professionnelles de décembre 2018 devront respecter la répartition des femmes et hommes au sein des différentes structures.

Concernant le CTS de la DGAL, les syndicats devront présenter une liste de 14 personnes, dont 4 hommes et 10 femmes ou 5 hommes et 9 femmes, afin de respecter le ratio actuel de 32 % d'hommes et 68 % de femmes au sein de la DGAL.

7. Questions diverses

Demande de FO sur la journée de convivialité de la DGAL

La prochaine journée dédiée au 30 ans de la DGAL constituera la journée de convivialité de 2018. Le ministre devant être présent, une date en juin sera prochainement arrêtée.

Votre représentant FO Agriculture

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

